

**ARRETE 24/2015**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**ET DU STATIONNEMENT LE DIMANCHE 14 JUIN 2015**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande formulée par M. LEPRINCE Romuald, président de l'OCL, en date du 5 mai 2015,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

**ARTICLE 1** : A l'occasion du vide grenier organisé par l'O.C.L, la circulation des véhicules sera interdite **le dimanche 14 juin 2015** de 5 heures à 20 heures :

- rue Haute
- rue du Capitaine Marlin
- rue du Tilleul
- rue de l'Eglise
- place de l'Hôtel de Ville
- rue de l'Hôtel de Ville
- rue de la Vaux Marie
- impasse de la Petite Meuse
- impasse de la Dieue
- rue de la Meuse depuis la parcelle AB169 (à côté du café de la Meuse).

**ARTICLE 2** : Le stationnement est interdit dans les rues désignées à l'article 1, sauf pour les exposants.

**ARTICLE 3** : L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.

**ARTICLE 4** : La signalisation correspondante sera mise en place par l'O.C.L

**ARTICLE 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Verdun
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Monsieur le Président de l'O.C.L
- Aux riverains

et affichée

Fait à Dieue-sur-Meuse le 6 mai 2015.

Le Maire,

**POUR LE MAIRE**  
**l'Adjoint délégué**

Jean-Claude DUMONT. *Jean-Claude Dumont*

